

Mulhouse  
21 et 22 juin 2017

Première expérience française d'articulation des fonds européens et de la politique de la ville, les projets urbains intégrés (PUI) 2007-2013 ont souligné le besoin d'une ingénierie de haut niveau pour mener à bien de vraies stratégies urbaines intégrées. Ces projets sont complexes, puisque mobilisant divers champs de compétences, acteurs, financements et échelles. L'intégration, à la fois horizontale et verticale, est une injonction croissante dans la conduite des politiques publiques, apportée par l'Union européenne, le développement durable ou la politique de la ville. La réussite de la programmation des fonds européens 2014-2020, notamment dans le cadre de leur volet urbain, ne se fera que par la mise en place de cette ingénierie et la formation des équipes en charge de la conduite de ces stratégies urbaines intégrées. Le Commissariat général à l'égalité des territoires, en lien avec Régions de France, a donc choisi de proposer pour 2017 une session de qualification dédiée à l'approche intégrée qui a pour objectifs de :

- Enrichir les connaissances des participants respectivement sur la politique de la ville et le fonctionnement des politiques européennes
- Rapprocher deux cultures professionnelles : le monde de la politique de la ville avec le monde des financements européens, autour de la notion d'approche intégrée
- Donner du sens à la notion d'approche intégrée, encore souvent trop abstraite, tant dans la conduite de projet et l'organisation interne des services, que dans la définition des stratégies et plans d'actions ou dans la structuration de la gouvernance et l'articulation FEDER-FSE
- Fournir les clés de lecture et de réussite, points de vigilance et conseils pratiques pour mettre en œuvre l'approche intégrée, en s'appuyant sur les outils de la politique de la ville et des financements européens

## Table des matières

Le cadre de mise en œuvre des fonds européens dans les territoires urbains.....	2
1. Politique de la ville et fonds européens : de quoi parle-t-on ? .....	2
1.1. Stratégie Europe 2020 et politique européenne de cohésion : présentation et grands principes ...	2
1.2. Présentation du volet urbain de la politique européenne de cohésion.....	4
1.3. Application du volet urbain de la politique européenne de cohésion en France et articulation avec la politique de la ville.....	5
2. Le champ des possibles pour mobiliser les fonds européens pour le développement urbain intégré .....	7
2.1. Les différents fonds européens .....	7
2.2. Le programme URBACT .....	9
2.3. Les Actions innovatrices urbaines .....	10
2.4. Zoom sur le programme Erasmus+ .....	10
Retour sur les cas pratiques : Freins et leviers à l'approche intégrée .....	11
1. Groupe 1 : Comment mobiliser les financements européens au bénéfice de l'inclusion sociale dans les territoires urbains ? .....	11
2. Groupe 2 : Pour une approche intégrée des projets urbains dans les quartiers défavorisés : quels outils et méthodes ? .....	13
Conclusion .....	15

# Le cadre de mise en œuvre des fonds européens dans les territoires urbains

## 1. Politique de la ville et fonds européens : de quoi parle-t-on ?

### 1.1. Stratégie Europe 2020 et politique européenne de cohésion : présentation et grands principes

En 2010, l'Union européenne s'est fixée une stratégie pour les dix ans à venir : la Stratégie Europe 2020, pour une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Elle se traduit par des objectifs chiffrés dans cinq domaines : l'emploi, la recherche et le développement, le changement climatique et les énergies durables, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Chaque objectif a été décliné par Etat-membre.

La Stratégie Europe 2020 se décline à travers trois grandes politiques, mises en œuvre par les fonds structurels :

- La politique de développement rural, elle-même mise en œuvre par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- La politique des affaires maritimes et de la pêche, mise en œuvre par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
- **La politique de cohésion économique, sociale et territoriale, mise en œuvre grâce au Fonds social européen (FSE) et au Fonds européen de développement régional (FEDER)**



Source : Guide interactif sur la dimension européenne des contrats de ville, CGET, 2015

**Pour s'y retrouver**

Le FEDER soutient depuis 1975 la réalisation d'infrastructures et des investissements productifs créateurs d'emplois. Institué en 1958, le FSE favorise l'insertion professionnelle des chômeurs et des catégories de population désavantagées.

L'ensemble des fonds européens répondent au Cadre stratégique commun, adopté par la Commission européenne, qui se décline en onze objectifs thématiques (OT) (cf. ci-contre). A ces onze OT, s'ajoutent deux objectifs transversaux :

- La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Le développement durable

Chaque programme opérationnel alloue une enveloppe par OT au sein d'axes thématiques, selon la stratégie et les priorités régionales. Une règle européenne de concentration thématique implique cependant de concentrer une part importante du FEDER sur les OT 1 à 4. Les OT sont eux-mêmes déclinés par priorité

OT1	Recherche, développement, innovation
OT2	Technologies de l'information et de la communication
OT3	Compétitivité des petites et moyennes entreprises
OT4	Transition vers une économie à faibles émissions de carbone (dont mobilité urbaine)
OT5	Adaptation au changement climatique et prévention des risques
OT6	Protection et préservation de l'environnement et du patrimoine
OT7	Infrastructures de transports (hors mobilité urbaine)
OT8	Emploi
OT9	Inclusion sociale
OT10	Education et formation professionnelle
OT11	Capacité administrative

d'investissement (PI), puis par objectif spécifique.



### Pour s'y retrouver

Programme opérationnel : Document stratégique régional (ou national le cas échéant) de l'autorité de gestion, validé par la Commission européenne qui précise les axes et les priorités d'intervention des Fonds en région. Chaque autorité de gestion a la responsabilité de définir un PO, pour le FEDER et une part du FSE, l'autorité de gestion est le Conseil régional.

Les fonds européens interviennent selon différents principes, à anticiper :

- **L'additionnalité** : **L'Union européenne ne finance aucun projet à 100%**. Le plafond de co-financement varie en fonction du type de région et est fixé dans le programme opérationnel. Les porteurs de projet doivent donc être en capacité de mobiliser des moyens supplémentaires, mais aussi d'avancer les fonds, qui interviennent en remboursement.
- **La performance et le dégage**ment : Afin d'inciter les autorités de gestion à programmer de manière dynamique, la Commission européenne prévoit un « **rendez-vous de la performance** » en 2019 qui permettra, ou non, de débloquer la « **réserve de performance** », en fonction de l'atteinte des indicateurs fixés dans le PO. Cette réserve s'élève à hauteur de 6% des crédits FEDER-FSE pour les PO régionaux. Il ne s'agit pas d'un « bonus » mais d'une part de l'enveloppe allouée aux autorités de gestion. Par ailleurs, la règle **du dégage**ment implique que la part du PO qui n'a pas été payée, certifiée ou pour laquelle il n'y a pas eu de demande de paiement au troisième exercice financier suivant l'engagement budgétaire est « dégagée », soit récupérée par la Commission.
- **La publicité** : la communication et la publicité sont une obligation réglementaire pour les autorités de gestion, les organismes intermédiaires et les bénéficiaires.



### Pour s'y retrouver

Organisme intermédiaire : « Tout organisme ou service public ou privé qui agit sous la responsabilité d'une autorité de gestion ou de certification ou qui effectue des tâches pour le compte de ces dernières vis-à-vis des bénéficiaires qui mettent en œuvre les opérations ». Article 2 (point 6) du règlement n°1083/2006, article 12 du règlement n°1828/2006

Bénéficiaire : « Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations. Dans le cadre des régimes d'aides au titre de l'article 87 du traité, les bénéficiaires sont les entreprises publiques ou privées qui réalisent un projet individuel et reçoivent l'aide publique ». Article 2 (4) du règlement n°1083/2006

Pour en savoir plus sur les règles de publicité, voir la fiche « Communiquer sur sa stratégie urbaine intégrée, disponible [en ligne](#).

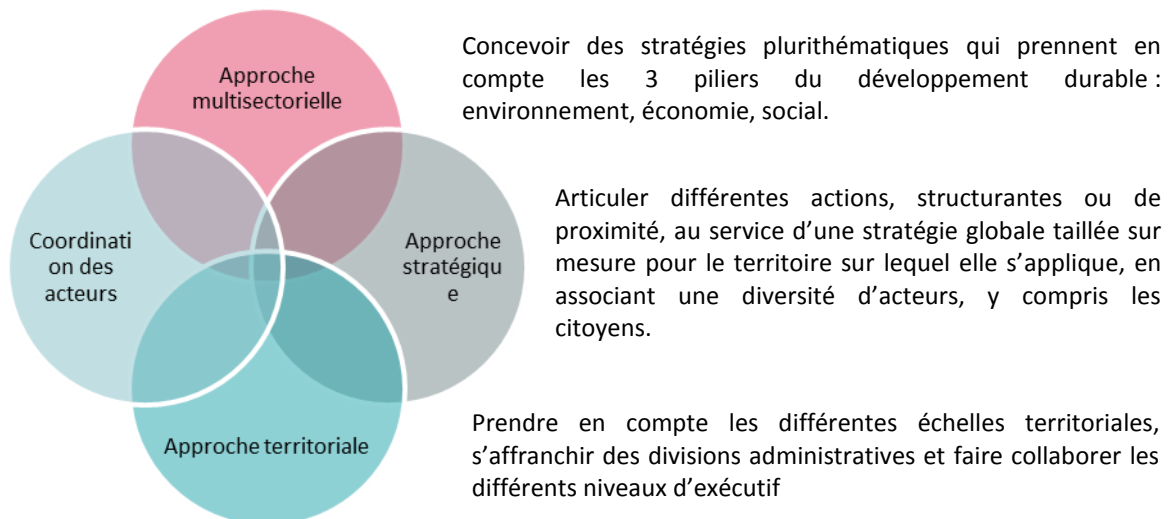
## 1.2. Présentation du volet urbain de la politique européenne de cohésion

Si l'Union européenne n'a pas compétence en matière urbaine, elle a cependant progressivement pris en compte les villes, moteurs de son économie, dans la mise en œuvre de ses politiques. D'abord traité de manière expérimentale, à travers les projets pilotes urbains (à partir de 1989), puis par le biais des programmes d'initiative communautaire (PIC) URBAN, le fait urbain est ensuite rentré dans les règlements européens, à partir de 2007 avec les projets urbains intégrés (PUI).

Pour la programmation 2014-2020, **toutes les autorités de gestion ont l'obligation de concentrer au moins 5% des ressources pour le développement urbain durable, par le biais de stratégies urbaines intégrées** (article 7 du Règlement FEDER). Par ailleurs ;

- L'Article 8 du règlement FEDER introduit les « Actions innovatrices dans le domaine du développement urbain »
- L'Article 9 du règlement FEDER prévoit la création d'un Réseau de développement urbain européen
- L'Article 12 du règlement FSE prévoit la mobilisation de ce fonds en soutien au développement urbain durable

Au-delà de la mobilisation des fonds pour le développement urbain, l'Union européenne a aussi développé une approche du développement territorial, appliqué à l'urbain : l'approche intégrée, fondée sur 4 principes :



### Vue du terrain : Pour vous, qu'est-ce que l'approche intégrée ?

Les participants ont été invités en début de session de qualification à partager leur définition de l'approche intégrée. Les mots partagés sont synonymes d'agilité, de partenariat mais aussi de difficultés : « dextérité », « gestes justes et rapides », « aller tous dans le même sens », « ligne directrice », « stratégie », « meilleure façon d'avancer ensemble », « effet démultiplicateur », « impasse », « complexité ».

L'approche urbaine des fonds européens favorise l'approche intégrée à travers :

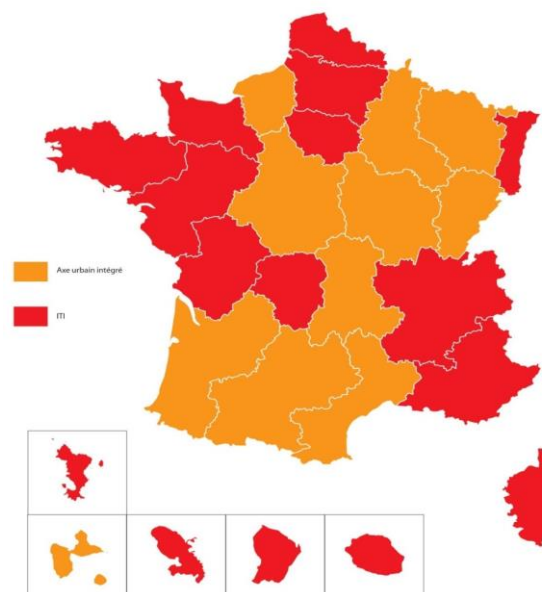
- La possibilité de conjuguer plusieurs objectifs thématiques au service d'une même stratégie
- L'intervention en co-financement, qui implique de mobiliser plusieurs sources de financement
- L'approche pluriannuelle, avec la rédaction de stratégies urbaines intégrées 2014-2020

A noter que l'approche intégrée peut s'entendre à plusieurs échelles : à l'échelle de la stratégie, qui peut articuler plusieurs dimensions (sociale, environnementale, et économique) déclinées dans un plan d'actions cohérent, mais aussi à l'échelle du projet qui peut intégrer plusieurs volets, par exemple le cadre de vie, la transition énergétique et l'emploi par la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics pour le renouvellement urbain ou la rénovation énergétique.

### 1.3. Application du volet urbain de la politique européenne de cohésion en France et articulation avec la politique de la ville

En France, à travers l'Accord de partenariat signé entre la France et la Commission européenne et des accords-cadres signés entre Régions de France, l'AdCF, l'ADF et le Ministère de la ville, le choix a été fait de mobiliser le volet urbain des fonds européens prioritairement pour la politique de la ville. Les autorités nationales se sont par ailleurs fixé un objectif de 10% du FEDER et du FSE pour les quartiers prioritaires. La mise en œuvre du volet urbain se fait par le biais d'un axe urbain au sein des PO ou en mobilisant un nouvel outil pour la programmation 2014-2020 : l'Investissement territorial intégré (ITI).

#### Les outils de mise en oeuvre



**Pour s'y retrouver**  
Investissement territorial intégré (ITI) : outil de territorialisation de l'aide européenne permettant aux autorités de gestion et aux États membres d'associer les budgets de plusieurs axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes opérationnels pour mettre en œuvre une stratégie intégrée adaptée sur un territoire donné.

Dans le cadre de ce volet urbain, les autorités urbaines retenues par les autorités de gestion pour mettre en œuvre des stratégies urbaines intégrées se voient attribuer le statut « d'organisme intermédiaire à responsabilité limitée » et sont responsables, a minima, de la pré-sélection des opérations. En France, le Réseau Europe urbain a identifié à ce jour 192 autorités urbaines, ce qui représente près d'un milliard d'euros de FEDER et, dans une moindre mesure, de FSE.

#### Vue du terrain : Zoom sur le volet urbain des PO en Grand Est

Sur le territoire du Grand Est, coexistent trois modalités de mise en œuvre du volet urbain, les PO ayant été rédigés à l'échelle des anciennes régions et respectant ce périmètre jusqu'à la fin de la programmation.

**Pour le PO Alsace**, l'enveloppe dédiée au développement urbain intégré s'élève à 14,5 millions d'euros de fonds FEDER, répartis entre l'Eurométropole de Strasbourg (7,5 millions) et Mulhouse Alsace Agglomération (7 millions d'euros). L'ITI a été choisi comme outil de mise en œuvre car il correspondait à la volonté de la Région et des deux agglomérations de favoriser des projets de territoire globaux et intégrés. Trois axes du PO sont éligibles à l'ITI – améliorer la qualité et la diffusion des TIC (axe 2), soutenir la compétitivité des PME (axe 3) et soutenir la transition énergétique (axe 4). Ainsi, l'Eurométropole a présenté une stratégie fondée sur les axes 2 et 3, et M2A sur les trois axes. A noter par ailleurs que l'Eurométropole a la particularité, unique en France, de bénéficier d'une délégation globale de subvention, et est à ce titre en charge du pilotage et de la gestion de l'enveloppe qui lui a été dédiée. Enfin, 40% minimum de l'enveloppe devra en effet être ciblé sur les QPV.

**Pour le PO Champagne-Ardenne**, 26,6 millions de fonds FEDER sont consacrés au développement urbain intégré, via un axe urbain ouvert aux 11 EPCI dans lesquels se situent les 15 villes disposant d'un contrat de ville. Cet axe urbain s'articule autour de trois objectifs spécifiques complémentaires visant à répondre aux problématiques touchant les espaces urbains de la région : développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (5,91 millions), reconvertir les friches (5,91 millions), et requalifier des espaces urbains dégradés (14,78 millions). Seul le dernier volet de cet axe est restreint aux QPV, les deux autres étant ouverts à l'ensemble du territoire des EPCI.

**Pour le PO Lorraine**, 27,16 millions de fonds FEDER sont dédiés au développement urbain intégré, via un axe urbain centré d'une part sur la création d'équipements sanitaires, économiques, sociaux, culturels et sportifs (15,16 millions d'euros), et d'autre part sur la promotion d'un urbanisme durable (12 millions d'euros). Le premier volet est spécifiquement consacré aux 21 intercommunalités et communes responsables des contrats de ville du territoire lorrain, et mis en œuvre dans le cadre d'appel à projets. Le deuxième volet est, quant à lui, ouverts à tous les EPCI du territoire lorrain et mis dans le cadre d'appels à coopération.

## **Vue du terrain : L'ITI de Mulhouse Alsace Agglomération**

Avec 39 communes regroupant plus de 270 000 habitants, Mulhouse Alsace Agglomération constitue le pôle principal du Sud Alsace et le second à l'échelle de l'ensemble de la Région, après Strasbourg. A ce titre, elle bénéficie d'une enveloppe de 7 millions d'euros de fonds FEDER dédiée au développement urbain qu'elle met en œuvre via un ITI.

Dans ce cadre, M2A réceptionne les demandes des porteurs de projets, via un Comité technique, constitué d'agents de la Région et de l'agglomération, pour vérification de leur éligibilité. Puis le Bureau politique de M2A procède à une sélection des dossiers stratégiques pour leur mise en œuvre sur le territoire. Ces derniers sont ensuite transmis à l'autorité de gestion pour validation.

La stratégie urbaine intégrée de M2A s'articule autour de 2 enjeux stratégiques : renforcer la compétitivité des entreprises, l'innovation et le transfert de technologies et réussir la transition énergétique du territoire. Cinq types d'actions sont soutenus en lien avec les priorités d'investissement définies par la Commission : développer l'agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional (Pi 2b), accompagner la création d'entreprises au sein de l'agglomération mulhousienne (Pi 3a), soutenir le développement d'entreprises au sein de l'agglomération mulhousienne (Pi 3d), soutenir la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables au sein de l'agglomération mulhousienne (Pi 4a), et soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'agglomération mulhousienne (Pi 4c).

A ce jour, 2,63 millions ont déjà été engagés. Le projet le plus emblématique à l'heure actuelle est le projet de cité numérique « Km0 », un écosystème innovant accueillant tous les publics (entreprises numériques, startups, TechLab, formations, incubateurs, investisseurs, etc.), qui a été co-financé à hauteur de 1 million d'euros.

L'articulation avec la politique de la ville est également prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 : « les FESI, notamment le FEDER et le FSE, seront ciblés de façon coordonnée sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de ville et mis en œuvre à travers un contrat de ville ». De plus, cette articulation est facilitée par la convergence des thématiques entre politique de la ville et Stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne :

- La lutte contre les inégalités et les discriminations, l'égalité femmes-hommes
- L'accès aux droits, à l'éducation, la formation, à la culture, aux services et aux équipements publics
- Le développement durable et la lutte contre la précarité énergétique
- L'amélioration du cadre de vie : transport, commerce, renouvellement urbain
- Le développement économique, la création d'entreprises, l'accès à l'emploi

En conséquence, les fonds européens peuvent avoir un vrai effet-levier dans les quartiers, comme source de financement du contrat de ville.



## 2. Le champ des possibles pour mobiliser les fonds européens pour le développement urbain intégré

### 2.1. Les différents fonds européens



#### Pour s'y retrouver

Si le volet urbain des PO permet de mobiliser des fonds spécifiquement dédiés au développement urbain, cela n'empêche pas les porteurs de projet de mobiliser des fonds dans les autres axes des programmes.

#### Le FEDER

Le FEDER a pour objectif de réduire les inégalités de développement entre les régions d'Europe. L'enveloppe qui lui est consacrée dans la cadre de la programmation 2014-2020 en France s'élève à 9,5 milliards d'euros. Sa gestion du FEDER a été confiée aux conseils régionaux. Chaque conseil régional est donc autorité de gestion d'un PO FEDER, et on comptabilise à ce titre 27 PO régionaux FEDER. Le FEDER finance principalement des investissements productifs, comme des équipements d'entreprises, et des investissements structurants comme des infrastructures de transports, de télécommunication, d'énergie, etc.



#### Vue du terrain : Deux projets financés par du FEDER dans le cadre de l'ITI de la M2A

##### Zoom sur l'École Cour de Lorraine

La restructuration de l'école Cour de Lorraine s'inscrit dans le cadre d'un plan école mis en place par la ville de Mulhouse. Le programme prévoyait notamment, outre la rénovation de l'école historique, la construction d'un bâtiment neuf dédié au périscolaire, ainsi qu'une salle de sport en remplacement de l'ancien gymnase du site, détruit en 2012 pour cause de fragilité structurelle. Les travaux ont commencé en 2015 pour une réception complète en février 2017. Le coût total de l'opération s'est élevé à 7,72 millions d'euros et a été financé à hauteur de 314 000 euros par du FEDER (soit environ 4% du montant total). Les autres partenaires financiers du projet étaient la ville de Mulhouse (4,20 millions d'euros), M2A (1,77 millions d'euros), l'Etat (1,28 millions), et la Région via le programme Energivie (150 000 euros).



##### Zoom sur le Conservatoire du Centre Europe

La requalification de l'ancien Centre Europe, situé en plein centre de Mulhouse à proximité du quartier prioritaire Péricentre, va permettre de redynamiser ce secteur grâce à l'installation de nouveaux commerces, un site périscolaire et les activités du Conservatoire, actuellement installées dans un bâtiment ne correspondant plus aux besoins. Le Conservatoire, à vocation départementale, va accueillir près de 1500 élèves, plus de 75 professeurs, un auditorium de 300 places, des salles de répétition, d'éveil musical, un espace de danse... Il va également accueillir des élèves de classes à horaires aménagées (CHAM) et des mettre en place un dispositif d'éducation musicale à vocation sociale (DÉMOS). Des partenariats avec les écoles en réseau d'éducation prioritaire (REP) sont déjà prévus. Le FEDER est intervenu, aux côtés de la Région, du Département, de l'Etat dans le cadre de la dotation



politique de la ville et de la Ville de Mulhouse, à hauteur de 1,2 millions d'euros pour la réhabilitation énergétique du bâtiment, mais aussi pour la construction du périscolaire, à hauteur de 63 000€. La mobilisation du FEDER a notamment permis d'aller plus loin sur les normes BBC. L'ouverture de l'équipement est prévue pour la fin de l'année 2017.

### Le FSE

**Le FSE a pour objectif de promouvoir l'emploi, et de lutter contre le chômage, la discrimination et l'exclusion sociale.** Il représente un montant de 6,03 milliards en France pour la programmation 2014-2020. Le FSE est décliné en deux volets :

- Un volet « emploi/inclusion » qui représente 65% de l'enveloppe globale et est géré par l'Etat, via la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et ses services déconcentrés (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE), pour la partie emploi et via les Conseils départementaux et les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), par subdélégation, pour les actions relatives à l'inclusion. Il soutient l'accès à l'emploi, la formation des salariés les plus fragiles (les salariés peu qualifiés, les salariés en situation d'emploi instable, les plus de 54 ans, les travailleurs handicapés, etc.), et la lutte contre la pauvreté. Le programme opérationnel national (PON) FSE est le document de référence sur cette partie du FSE.
- Un volet « formation » qui représente 35% de l'enveloppe globale et, comme le FEDER, est géré par les conseils régionaux dans les PO FEDER-FSE<sup>1</sup>. Il soutient des actions de formation professionnelle, de l'apprentissage ou de l'orientation.

Afin d'éviter le double financement d'une même action par des crédits FSE du PO national et d'un PO régional, des lignes de partage Etat/Région ont été formalisées au niveau régional. Le FSE finance des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet, comme des salaires d'employés, des frais de mission ou des prestations externes.

### Vue du terrain : Un projet FSE sur le territoire mulhousien : la MEF de Mulhouse

La Maison de l'emploi et de la formation de Mulhouse est un exemple de projet FSE sur le territoire mulhousien. Bénéficiaire d'une subvention globale au titre du PON FSE, elle met en œuvre :

- Dans le cadre de l'Axe 2 du PON FSE un dispositif de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), notamment sur le volet transfrontalier.
- Dans le cadre de l'Axe 3, le PLIE représente 93% de la subvention globale et finance trente référents de parcours PLIE dans cinq structures du territoire ainsi que des actions de levée des freins à l'insertion professionnelle et/ou à la qualification professionnelle. Par exemple, grâce au financement FSE, La MEF a participé à l'émergence de projets de créations d'entreprises au travers **du dispositif CitésLab, géré par l'association Aléos**. Ce dispositif a pour objectif de détecter le potentiel entrepreneurial dans les quartiers, informer et orienter gratuitement les porteurs de projets de créations d'entreprises. Cette action est réalisée dans le cadre de partenariats étroits avec le réseau de la création et reprise d'entreprise sur le département du Haut-Rhin, (DIRECCTE Alsace, Région, Caisse des Dépôts et Consignations, contrats de ville, Préfecture du Haut-Rhin).
- Dans le même Axe, le FSE permet aussi de toucher des publics hors PLIE pour augmenter leurs parcours d'insertion et lever leurs freins à l'emploi ou la formation professionnelle.
- Toujours dans le cadre de l'Axe 3, le FSE co-finance la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics de travaux (par exemple pour la rénovation thermique de l'Ecole Cour de Lorraine), mais aussi de plus en plus dans les marchés intellectuels. Le FSE permet de rémunérer les facilitateurs des clauses.

<sup>1</sup> Seule l'Alsace avait fait le choix de rédiger deux PO : un PO FEDER et un PO FSE



Chaque action a des objectifs chiffrés, et le PLIE doit produire 1620 sorties positives<sup>2</sup> sur 5 ans (1320 pour emploi et 260 pour formation). A ce jour, environ 2900 personnes sont accompagnées par an sur le territoire. Si le PON FSE ne prévoit pas de financements spécifiques pour les actions auprès des publics des QPV, est prévu un objectif national de 10% des crédits à destination de ces publics.

### *L'IEJ*

**L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes s'inscrit dans le plan de lutte contre le chômage des jeunes et participe à la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse** qui vise à ce que tous les jeunes de moins de 26 ans se voient proposer un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.

Pour la période 2014-2017, phase d'expérimentation du dispositif, la France dispose d'une enveloppe de 310 millions (couplée à 310 millions de FSE pour des co-financements de projet à hauteur de 92%), gérée pour 65% par l'Etat et pour 35% par les Régions. Y sont éligibles les actions à destination des jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi, et ne suivant ni études, ni formation (les « NEET »). A noter que ce dispositif n'est aujourd'hui mobilisable que dans les territoires où le chômage des jeunes était supérieur à 25% en 2012 : les ex-régions Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, et les départements des Bouches-du-Rhône, de Haute-Garonne et de Seine-Saint-Denis.

L'IEJ soutient le repérage des NEET ; un accompagnement personnalisé dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi ; l'aide à l'insertion professionnelle via des nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel et en entrepreneuriat ; l'accès en formation certifiante, préqualifiante ou qualifiante, en particulier par une voie de deuxième chance ou par l'apprentissage.

La Commission a choisi de prolonger cette expérience. Des discussions sont en cours au niveau européen et national pour déterminer les contours de la programmation pour la période 2018-2020, notamment les territoires éligibles.

## 2.2. Le programme URBACT

Le programme URBACT est un **programme de coopération européenne** entre villes de l'Union, de Norvège et de Suisse, organisé autour de réseaux thématiques. Il a pour objectif d'améliorer le traitement d'une problématique urbaine par le biais d'échanges transnationaux et le transfert de bonnes pratiques, mais aussi en constituant au niveau local un groupe d'acteurs en lien avec la thématique ciblée responsable de la production d'un plan d'actions. Le programme URBACT, c'est aussi un réseau européen, des événements pour les participants au programme, une expertise et des actions de montée en compétences. Attention, URBACT ne permet pas de financer des opérations d'investissement, mais finance les échanges et l'expertise.

Pour 2014-2020, le programme propose trois types de réseaux :

- **Les réseaux pour la conception de stratégies et de plans d'actions intégrés**, à destination des villes souhaitant traiter un enjeu urbain sur lequel développer de nouvelles solutions avec une approche participative. Un premier appel à projets a été lancé en 2015 et est clos, un prochain devrait être lancé en 2018.
- **Les réseaux pour la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions intégrés**, pour les villes ayant une stratégie urbaine intégrée avec des financements dédiés à sa mise en œuvre (par exemple le contrat de ville) et qui souhaitent trouver des solutions aux défis de la mise en œuvre. Le seul appel à projets pour la programmation a été lancé en 2016 et est aujourd'hui clos. A noter que la Métropole

---

<sup>2</sup> Pour être considérée comme sortie positive, il faut au moins 6 mois de travail durable ou sortir d'une formation certifiée niveau 5

européenne de Lille est chef de file d'un réseau d'échanges sur la mise en œuvre de l'article 7 du Règlement FEDER (CIA7).

- **Les réseaux pour le transfert de bonnes pratiques**, à destination des villes souhaitant valoriser des bonnes pratiques et les transférer à d'autres villes, souhaitant les adopter. Ce type de réseaux se constitue en deux temps : appel aux bonnes pratiques (2017) puis appel à projet en vue du transfert (2017-2018)

Pour en savoir plus :

- Le site du programme : <http://urbact.eu/> et : <http://urbact.eu/les-projets-urbact-en-france>
- Pour solliciter le point de contact français : [urbact-fr-lux@cget.gouv.fr](mailto:urbact-fr-lux@cget.gouv.fr)

### 2.3. Les Actions innovatrices urbaines

Les Actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable est une nouvelle initiative européenne introduite par l'article 8 du Règlement FEDER, qui vise à fournir aux villes un espace d'expérimentation et des ressources pour tester de nouvelles solutions puis qu'elles puissent tirer les leçons et partager leurs connaissances avec les autorités à travers l'Europe. Les projets retenus bénéficient d'un financement FEDER de 5 millions d'euros maximum. Seules les villes et agglomérations de plus de 50 000 habitants sont éligibles

Pour pouvoir candidater les villes doivent proposer un projet qui :

- Ait un lien avec le développement urbain intégré et durable
- Ait un intérêt pour les villes au niveau européen
- Soutiennent les objectifs thématiques du FEDER et s'inscrivent dans les thématiques de l'Agenda urbain pour l'Union européenne.

L'initiative fonctionne par appels à projets thématiques annuels. Pour le premier appel à projets lancé en 2015, trois villes françaises ont été retenues : Paris, Lille et Nantes.

Pour en savoir plus : <http://www.uia-initiative.eu/fr/>  
<https://www.youtube.com/channel/UCrHINPgiB3bff3bJ0mUTung>

### 2.4. Zoom sur le programme Erasmus+

*Présentation faite par Camille Djurovic, Citoyens et territoires, Centre d'information Europe Direct Grand Est*

Le programme Erasmus + s'inscrit dans les objectifs de la stratégie UE 2020 en termes d'emploi, d'éducation, et de R&D, ainsi que dans le cadre stratégique « Education et formation 2020 » - cadre de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il est issu de la fusion des anciens programmes Erasmus (étudiants), Comenius (collégiens et lycéens), Leonardo da Vinci (apprentis), et Grundtvig (adultes en formation).

**Il vise à soutenir les secteurs de l'enseignement scolaire et supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes, la jeunesse, et le sport**, à travers des actions sectorielles et intersectorielles. Il se décline en trois types d'actions dites « actions clés » : mobilité à des fins d'apprentissage (action clé 1), coopération pour l'innovation et l'échange (action clé 2) et soutien à la réforme politique (action clé 3).

D'une manière générale, le programme a pour objectif de permettre aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Son budget a augmenté de 40% par rapport à la programmation précédente pour atteindre 14,7 milliards d'euros, avec l'objectif de permettre à 4 millions de personnes de bénéficier du programme, dont 500 000 français. En France, l'agence Erasmus + Education-Formation gère les activités du secteur formel (mobilité des étudiants, des élèves, des apprentis, des enseignants, des jeunes diplômés, etc.) et l'agence Erasmus + Jeunesse et Sport gère les activités du secteur non formel (mobilité des jeunes en dehors d'un cursus d'études, des animateurs, des éducateurs, des volontaires, etc.). Le Cadre de référence sur la jeunesse dans les contrats de ville rappelle

que le déploiement du programme Erasmus + devra faire de la mobilité des jeunes issus des QPV une priorité. Des développeurs Erasmus + doivent être installés dans tous les quartiers.

Pour en savoir plus :

Dossiers, e-forms et documents : <http://www.erasmusplus.fr/penelope/> et [www.erasmusplus-jeunesse.fr](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr)

Réseaux des Développeurs : <http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

## Retour sur les cas pratiques : Freins et leviers à l'approche intégrée

Les cas pratiques avaient vocation, en s'appuyant sur une thématique illustrée par un projet, à questionner l'approche intégrée en sous-groupes.

Deux thématiques étaient proposées :

- Groupe 1 : Comment mobiliser les financements européens au bénéfice de l'inclusion sociale dans les territoires urbains ?
- Groupe 2 : Pour une approche intégrée des projets urbains dans les quartiers défavorisés : quels outils et méthodes ?

### 1. Groupe 1 : Comment mobiliser les financements européens au bénéfice de l'inclusion sociale dans les territoires urbains ?

Témoignage : Magali Matheron, chef de projet ITI, Toulon Provence Méditerranée

#### Vue du terrain : Zoom sur un projet multidimensionnelle : le GRETA Tourisme Hôtellerie à La Garde

Le projet a pour objectif la création de nouveaux locaux pour le GRETA, auparavant localisé sur trois sites saturés face à une demande de formation en forte augmentation dans un département très touristique. Le choix a été fait d'installer un nouveau site au sein du quartier prioritaire Romain Roland à La Garde (qui présente le taux de chômage le plus élevé du territoire de Toulon Provence Méditerranée) dans un espace vacant d'une résidence sociale. Deux dossiers de demande de subvention FEDER au titre de l'ITI ont été déposés pour assurer la réhabilitation intérieure et extérieure de l'espace, puis pour l'équiper et l'aménager. Ainsi, ont été



installés dans les espaces du GRETA un restaurant pédagogique, une pâtisserie et un traiteur ouvert sur le quartier, permettant de répondre également à un besoin de nouveaux services pour les habitants. A noter que les habitants, notamment le conseil citoyen, ont été associés aux aménagements extérieurs.

Par ailleurs, il est prévu de récupérer les déchets alimentaires pour fabriquer du compost à destination des jardinières partagées ou des potagers qui alimenteront le GRETA, et de mobiliser le FEADER pour alimenter les cuisines du GRETA en circuits courts. Un projet Erasmus+ Mobilité jeunesse est aussi envisagé pour favoriser les échanges entre les structures similaires de l'Union, ainsi que la mobilisation du FSE pour créer des chantiers d'insertion pour l'entretien des espaces verts et la récupération des déchets.

Le projet présenté a particulièrement intéressé les participants pour son approche multifonds, et la capacité des équipes à interpréter les possibilités offertes par les programmes européens. D'autres témoignages ont illustré cette approche :

### **Vue du terrain : Zoom sur l'approche territoriale intégrée du Grand Narbonne**

Le Grand Narbonne et la communauté de communes de Lézignan-Corbières ont proposé une stratégie conjointe en réponse à l'appel à projet « Approche territoriale intégrée politique de la ville » (ATI urbaine) lancé en 2015 par la Région Occitanie. Elle comprend notamment dans sa stratégie la requalification d'une halle en cœur de ville de Lézignan-Corbières (quartier prioritaire), qui pourrait être alimentée par des produits en circuits-courts, notamment de la pêche locale. Ce projet global pourrait mobiliser du FEDER, du FEAMP et du FEADER, en articulant les démarches ATI, LEADER et GALPA.

La discussion s'est ensuite engagée sur les freins et conseils pour mettre en œuvre l'approche intégrée. Parmi les freins, les participants listent :

- **Le manque de connaissance et d'appétence des équipes sur les financements européens.** A ce propos, seul un territoire témoigne bénéficier d'assistance technique au titre du programme opérationnel FEDER-FSE régional pour co-financer le poste d'animation de la stratégie urbaine intégrée et assurer la recherche de financements. Il y a un vrai besoin de pédagogie pour casser « la peur » qui existe autour des fonds, et de montée en compétence des acteurs, pour intégrer les règles européennes comme principes de droit commun. A cela s'ajoute la fragilité des opérateurs, peu enclins à mobiliser des fonds européens. Enfin, les participants ont aussi fait ressortir le besoin d'une animation et d'un accompagnement au niveau régional.

### **Vue du terrain : l'accompagnement des porteurs à TPM**

Toulon Provence Méditerranée a prévu un important dispositif d'accompagnement des porteurs de projets : rédaction d'un guide d'information qui présente le PO et l'ITI, avant de dérouler la démarche de demande de subventions européennes, a organisé des formations de chaque équipe opérationnelle dans les communes concernées, et propose lors des journées Var'Europe des temps d'information pour susciter des projets et d'accompagnement des porteurs.

- **Le manque de vision de ce qu'est l'approche intégrée.** A ce sujet, les participants soulignent l'importance du projet de territoire, de la définition d'enjeux communs et pensés à une échelle large.

### **Vue du terrain : un stratégie globale pour le quartier à Salon-de-Provence**

Le Pays Salonais, territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a conçu un projet de territoire intégré au bénéfice d'un de ses quartiers prioritaires autour de la thématique suivante : « Art, culture et territoire intelligent ». L'objectif est de faire de ce quartier un « smart quartier », dans un projet global qui allie art, culture, numérique et marketing territorial permettant de transformer son image et de raccrocher le quartier aux dynamiques métropolitaines.

- **Le manque de portage politique et d'expérience des élus sur les sujets européens.** Sur le sujet, les participants rappellent, en faisant un parallèle avec la vente d'un produit de consommation, l'importance de savoir « commercialiser » son projet et donc de l'argumentaire (aubaine, efficacité, rentabilité), mais aussi l'importance de la confiance entre techniciens et élus.
- **Les difficultés à fonctionner en mode-projet et le cloisonnement des services au sein des collectivités.** La perméabilité et la mise en place de méthode de travail communs est un enjeu fort afin que les responsables des fonds européens ne soient pas uniquement des « chercheurs de

financements », mais également porteurs d'une approche globale sur les thématiques traitées. Il sera important pour la prochaine programmation de construire le contrat de ville en incluant déjà les questions européennes, et donc de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet, notamment les représentants de l'Etat. Les temps de communication sur les fonds européens, le Joli mois de l'Europe notamment, sont une occasion privilégiée pour mobiliser les partenaires sur ce sujet. Le positionnement du responsable des politiques européennes directement auprès de la direction générale et mentionné comme un véritable atout pour pouvoir mobiliser en transversalité.

- **Les difficultés à mobiliser les citoyens sur les sujets européens.** Une fois encore, les temps de communication sur les fonds européens sont une belle occasion pour toucher le grand public.

### **Vue du terrain : Le Joli mois de l'Europe au Grand Narbonne**

Le Grand Narbonne a organisé lors du Joli mois de l'Europe des sessions d'information sur les ATI auprès des conseils citoyens. Ces sessions ont aussi permis d'approcher de nouveaux porteurs de projet.

## 2. Groupe 2 : Pour une approche intégrée des projets urbains dans les quartiers défavorisés : quels outils et méthodes ?

Deux projets ont été présentés pour ce groupe de travail par :

- Projet 1 : Catherine Fabbri, chargée de mission politique de la ville et financements européens, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- Projet 2 : Arnaud Mballa, Directeur Général Adjoint, Pôle développement urbain et solidaire, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

### **Vue du terrain : Zoom sur le projet de renouvellement urbain du Lac du Bourget**

A partir de 2013, l'agglomération a commencé à travailler sur un projet de territoire, en portant une attention particulière au quartier prioritaire Marlioz dans la ville d'Aix-les-Bains pour lequel des axes stratégiques ont été définis.

A partir de la définition de cette stratégie, un projet de renouvellement urbain a été mis en place, mobilisant toutes les formes de programmes et financements possibles : le FSE pour le dispositif Citélab, les clauses d'insertion dans les marchés publics et le financement de chantiers éducatifs ; le FEDER via l'ITI pour la requalification des surfaces commerciales dégradées et la réhabilitation énergétique ; l'ANRU pour la requalification des espaces et des services de proximité et la requalification des surfaces commerciales dégradées ; et une série d'autres partenaires (Action logement, Région, CDC, CNDS, Ville) pour d'autres interventions telles que le traitement de la trame viaire et des cheminements piétonniers.

Les équipes ont mis en place des méthodes de travail en mode projet pour mettre en synergie tous les acteurs : services internes associés en mode projet (finances, développement économique, transports, déchets...) et partenaires et services externes (Etat, Région, Caisse des dépôts, ville, etc.). A noter que le conseil citoyen a participé à l'ensemble des différentes étapes du projet et a été moteur pour tester et orienter les actions.

### **Vue du terrain : Zoom sur les PRU de la CA de l'Auxerrois et du Grand Nancy**

A Auxerre, deux quartiers du Nord de la ville, construits à la fin des années 70 ont subi une paupérisation et dégradation et vont connaître un projet de renouvellement urbain. Lors du premier Programme de rénovation urbaine, les exigences d'approche intégrée étaient moindres alors qu'aujourd'hui, le portage à l'échelle intercommunale implique une réflexion plus large : l'offre démolie sur un site ne peut être reconstituée dans le

périmètre du quartier par exemple. Le projet, actuellement en préfiguration, est inspiré par l'expérience menée à Nancy.

Au Grand Nancy, lors du premier programme de rénovation urbaine, la Communauté urbaine a pris en charge la définition du PRU et a conduit des études à l'échelle de l'agglomération en partenariat avec les communes ou les bailleurs pour les équipements qui leur étaient propres. Le projet a donc mobilisé deux niveaux de pilotage, intercommunal et local, et a associé les différents bailleurs du territoire, au sein d'un inter-bailleurs, pour un portage commun du projet de destruction/relogement. Par ailleurs, le projet a associé insertion, via les clauses sociales, communication et concertation avec les habitants, gestion urbaine de proximité avant, pendant et après les travaux, développement durable et sécurité. Les opérations ont été pensées de manière complémentaire, au-delà des dispositifs financiers.

Le Grand Nancy a mobilisé les mêmes sources de financement que la CA du Lac du Bourget avec l'avantage qu'un service Europe a permis de définir ce qu'il était possible de mobiliser aux différentes phases de l'opération.

Les participants ont ensuite été invités à partager leurs propres expériences.

### **Vue du terrain : Zoom sur la requalification du Jardin de l'Empereur à Ajaccio**

Le quartier du Jardin de l'Empereur à Ajaccio est un quartier d'habitat privé, partiellement situé en QPV, à la limite entre la ville dense et une partie naturelle et paysagère. Ce quartier connaît un revenu minimum par habitant parmi les plus faibles du territoire, des problèmes de violence urbaines et de trafic de drogues, d'isolement et un manque de mixité sociale. Pour enrayer la dynamique de déclin du quartier, la ville a prévu un projet d'intervention intégré prenant en compte les dimensions urbaine, économique et sociale.

Aujourd'hui, le territoire est en cours de rédaction d'un cahier des charges pour conduire une étude urbaine, associant la commune, qui pilote le contrat de ville, et l'agglomération, en charge des questions d'habitat. Ce projet a été pré-sélectionné pour un financement FEDER au titre de l'ITI.

Ils ont ensuite partagé les clés de réussite pour mettre en œuvre une approche intégrée des projets urbains :

- Les participants ont souligné **l'importance de la gouvernance globale pour lier cohésion sociale et renouvellement urbain**, qui du fait de son poids financier, éclipse souvent les questions sociales.
- Par ailleurs, pour une approche intégrée des questions européenne et de la politique de la ville, il est important **que ces politiques soient gérées à la même échelle de gouvernance**. L'échelle intercommunale est aujourd'hui l'échelle pertinente.
- L'approche intégrée et multifonds implique de **mobiliser toutes les énergies du territoire à l'échelle du projet et de capter les synergies possibles, notamment le droit commun, au sein d'équipes-projets**. A noter que le financement des postes est un frein dans certains territoires, mais que l'ANRU peut cofinancer de l'ingénierie, c'est notamment le cas de la CALB où l'ANRU finance 50% du poste de Catherine Fabbri.





## Vue du terrain : Zoom sur le pilotage multiscale des NPRU à Paris

A Paris, cinq quartiers font l'objet d'un projet de renouvellement urbain financé par l'Etat. Le pilotage des projets est assuré par le secrétariat général de la Mairie, tandis que des équipes locales font vivre le projet à l'échelle des mairies d'arrondissement. A l'échelle de chacun des projets, le renouvellement urbain est porté par un chef de projet social et chef de projet renouvellement urbain. L'approche globale du projet doit par ailleurs être préalable à la logique de financement, tout en prenant garde à ce que les opérations puissent être financées. Un point de vigilance à ce sujet : il est difficile pour les porteurs de projet de consolider une stratégie d'intervention quand la mise en œuvre du projet dépend d'appels à projets, dont le calendrier n'est pas connu.

- Le lien entre le portage politique et administratif a également été traité au sein du groupe de travail. Les participants rappellent le nécessaire travail conjoint entre les directions opérationnelles et les élus concernés ainsi que l'importance d'un élu convaincu et investi. **Ce binôme technique-politique est une des conditions de réussite.** Au sein de la CA de l'Auxerrois par exemple, le projet de renouvellement urbain est porté par le DGA et les adjoints qui gèrent les services concernés.
- **Les disparités entre les dispositifs financiers et leurs complexités sont au contraire un vrai frein à la mobilisation des financements européens.** Les divergences de calendrier entre le NPNRU et le calendrier de programmation du FEDER ont été rappelées, de même que les difficultés inhérentes aux réglementations européennes qui n'étaient pas toujours accessibles pour les petites intercommunalités.
- Les limites des fonds européens ont été montrées du doigt pour envisager la prochaine programmation : **l'intervention du FEDER est limitée aux objectifs établis dans le programme opérationnel**, alors que certaines opérations qui auraient été nécessaires ne peuvent être financées. Dans ce sens, la contribution des territoires à la préparation de la programmation prochaine permettra de mieux prendre en considération les besoins des territoires. **Quant au FSE, le volet emploi et inclusion du FSE reste trop capté par les acteurs traditionnels**, et ne permet pas l'innovation. Les lignes du PON devraient être redéfinies.
- Enfin, **l'accompagnement des autorités de gestion auprès des territoires est une attente forte de la part des participants.**

## Vue du terrain : Un dispositif d'accompagnement des OI en Champagne-Ardenne

L'ex-Région Champagne-Ardenne a lancé en 2016 un appel à candidatures pour sélectionner les OI et a organisé par la suite onze jours de formation pour les faire monter en compétence sur les questions européennes.

## Conclusion

Cette session de qualification a été riche en échanges entre les participants et partages d'expériences et ouvre de belles perspectives pour les activités du Réseau. Le CGET et la cellule d'appui au Réseau remercient l'ensemble des participants pour leur implication, ainsi que les co-organisateur pour leur accueil à Mulhouse, à l'agence régionale, leurs interventions et leur appui à la préparation de ces deux journées : la Région Grand Est, Citoyens et Territoires, l'ORIV et Mulhouse Alsace Agglomération.

En ce qui concerne les activités du Réseau, dans les prochains mois, sont prévues :

- Le 21 septembre : la réunion des groupes de travail Inclusion sociale et Compétitivité des PME autour de deux sujets : l'économie sociale et solidaire et le commerce de proximité, au CGET.
- Le 19 octobre : la réunion des groupes Transition énergétique et Numérique autour des questions de ville intelligente et de ville durable, au CGET.

- Une session de qualification devrait être organisée en décembre.

Par ailleurs, l'ensemble des productions du Réseau sont disponibles sur le site Europe en France :  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/reseau-europe-urbain>